

Livre des règlements du CBA d'Asbestos

Dek Hockey 2020



D'abord, nous jugeons essentiel de vous remercier d'avoir choisi notre centre pour votre équipe. Soyez assurés de notre collaboration et de notre gratitude.

Nous considérons que tout joueur du Complexe sportif CBA d'Asbestos doit connaître les règles de jeu et de conduite. Nul ne peut prêcher l'ignorance... Et en plus, quand tout le monde est sur la même longueur d'onde, il est plus facile d'avoir du plaisir.

Le comité organisateur du CBA se réserve le droit d'ajuster les règlements selon les situations et aux moments jugés opportuns. Notre désir est d'agrémenter le plus positivement possible votre expérience parmi nous. Le présent document est toujours en construction et nous y portons une attention particulière. Nous nous engageons à informer les officiels au meilleur possible. Sachez toutefois que nous sommes tous humains et l'application des règles n'est pas toujours aisée.

Nous tenons aussi à ajouter que des jeunes adolescents de 14 ans et plus travaillent pour nous. Il est de mise d'être compréhensifs et respectueux à leur égard. Nous avons le devoir social de prendre soin de nos jeunes, merci de votre compréhension et votre collaboration! Le masculin a été utilisé pour alléger le document.

Règles administratives

1- Consommations personnelles

- A. Les boissons alcoolisées seront vendus uniquement à l'intérieur de la bâtisse (Complexe sportif Sports CBA) ou sur la terrasse du bar sportif. **Il n'est pas permis d'apporter vos consommations personnelles sur le site et à l'intérieur du complexe sportif Sports CBA.** Le joueur fautif et le capitaine de l'équipe seront suspendus pour 5 parties.
- B. Aucune bouteille de bière ne sera tolérée à l'extérieur de la bâtisse. Seuls les verres de plastique seront acceptés. Le joueur fautif et le capitaine de l'équipe seront suspendus pour 5 parties. Nous vous remercions de votre collaboration!

2- Objectifs du Centre CBA

- A. L'organisation du CBA poursuit un but récréatif qui sert à des fins de divertissement de tout joueur. Même si la compétition fait partie du jeu, il est essentiel de garder son esprit participatif et sportif.
- B. Le centre sportif CBA n'est pas responsable en cas de vol pouvant avoir lieu sur le site. Il est de la responsabilité de chacun de veiller à ses articles personnels.
- C. Tout comportement disgracieux ou de vandalisme pouvant avoir lieu envers l'établissement est strictement interdit. Le joueur ou l'équipe fautive relativement à tout dommage causé est responsable. Le joueur ou l'équipe devra payer pour les dommages causés et pour toute réparation et/ou remplacement dus à sa faute et pourrait être suspendu du complexe sportif Sports CBA.
- D. Advenant tout comportement disgracieux ou antisportif durant une partie, un 2 minutes de pénalité ou une expulsion de partie pourrait être appliquée au joueur fautif.

3- Administration des équipes

- A. Aucune équipe ne peut changer de classe en cours d'année par le fait que cette équipe ne soit pas de calibre à la classe inscrite. Et pour les équipes trop fortes pour la catégorie, la ligue se réserve le droit de soustraire des joueurs de cette formation.
- B. Chaque équipe doit être représentée par un capitaine et un assistant ou si ces 2 derniers sont absents, un membre de l'équipe doit prendre place à la direction de l'équipe. Le capitaine et l'assistant sont responsables de connaître tous les règlements de la ligue afin d'en annoncer la réglementation à tous leurs joueurs (réguliers et substituts) et autres informations et mise à jour relatives à la ligue.
- C. Chaque joueur est responsable de ses actions. Chaque équipe est responsable de ses joueurs. Des sanctions peuvent être imposées à une équipe ou au capitaine d'une équipe dont le comportement des joueurs n'est pas conforme aux règlements du complexe sportif Sports CBA. Nous demandons d'agir selon le gros bon sens.
- D. Les équipes sont responsables des actions de leurs spectateurs. Des sanctions pourraient être attribuées au capitaine de l'équipe responsable ou à la personne responsable lors de la partie. Une pénalité mineure ou majeure peut être imposée à l'équipe fautive. L'expulsion du centre peut être aussi envisagée. Encore une fois, nous demandons d'agir avec civisme.
- E. Pour des raisons de sécurité, les spectateurs ne sont pas admis sur le banc des joueurs ainsi que les joueurs suspendus. Les seules personnes admises au banc sont les membres de la formation de la saison en cours. Un avertissement sera donné aux équipes pour les personnes qui ne sont pas autorisées sur le banc. Si répétition ou que la demande est ignorée, une punition de 2 minutes sera attribuée à l'équipe fautive. Pour les fautes suivantes de la même équipe, une punition sera automatiquement donnée sans aucun avertissement.
- F. Un joueur qui est sous une forte influence d'alcool, de drogue, ou autres substances pouvant changer son attitude peut se faire refuser l'accès à la partie. Le capitaine est responsable des actes du joueur fautif, tout comme le joueur en question est responsable de ses faits et gestes dans de telles circonstances.

- G. Toutes les équipes, n'ayant pas acquitté leur droit de jeu avant la 2^e semaine d'activité, se verront décerner une pénalité mineure de 2 minutes lors de la première rencontre après l'infraction et sera doublée à chaque semaine. (Exemples : 2 minutes, 4 minutes, 8 minutes et etc.)

4- Alignement

- A. Les numéros des joueurs doivent être remis au préposé du pro shop avant le début de la partie et cela, à l'intérieur du trois (3) minutes de réchauffement. Les joueurs doivent passer à tour de rôle peu importe le moment de leur arrivée durant le match. Dans le cas contraire, une pénalité mineure de deux (2) minutes sera attribuée au capitaine de l'équipe en défaut pour avoir retardé la partie. Le capitaine de l'équipe adverse est en droit de l'exiger. Il n'y aura aucun avertissement et la sanction aura lieu dès la première infraction.
- B. Une équipe qui ne se présente pas lors d'une rencontre programmée sur le site web de la ligue, sans en avoir averti les organisateurs de la ligue, la journée précédant le match en question se verra imposer une amende (150\$) qui sera remise en moitié à l'équipe adverse et l'autre moitié aux arbitres et au chronométrateur.

5- Les cotes de joueurs

Le joueur est classé en fonction de la première classe qu'il joue au complexe Sports CBA. Pour la première saison, nous évaluerons les joueurs selon les classes provinciales où de leur ancien centre de dekhockey. Nous nous réservons le droit de reclasser un joueur après ses 3 premières parties dans la ligue.

Classe Homme : Voir le site internet pour les règlements des cotes.
<https://cotesdekhockey.com>

Classe Femme : Voir le site internet pour les règlements des cotes.
<https://cotesdekhockey.com>

6- Classes mixtes

- A. L'équipe est composée de 1 fille minimum (gardienne exclue) et de 1 gars minimum (gardien exclu).
- B. Si une équipe ne compte aucune fille lors d'une partie, la partie est perdue par défaut, le pointage sera alors de 3-0 à l'équipe en règle et 3 points au classement. Une seule fille avec un dossard doit être en tout temps sur la surface de jeu. Un gars doit être sur la surface en tout temps (gardien exclu).
- C. Un but de fille avec dossard compte pour 2 buts à l'équipe. Que ce soit un lancer franc ou un lancer dévié, le but d'une fille avec dossard compte pour deux. (ça se peut que ce ne soit pas ça, mais c'est à clarifier...)
- D. Trois (3) filles maximums doivent endosser un dossard et ceux-ci ne peuvent changer de fille lors de la rencontre. Au début de la partie, les 3 filles avec le dossard doivent être identifiées sur la feuille de match et le rester jusqu'à la fin de la partie.
- E. En cas de pénalité à une équipe, la fille avec dossard doit rester sur le jeu en tout temps. Si une pénalité est décernée à une fille, l'autre fille avec le dossard doit prendre la place sur le terrain, lors de cette même pénalité. Si l'autre fille vêtue du dossard prend une pénalité, un lancer de pénalité sera décerné à l'équipe adverse. S'il n'y a qu'une fille avec dossard lors de cette rencontre et si elle prend une pénalité, il y aura lancé de pénalité à ce moment et à chaque fois qu'elle récidive.
- F. Si une équipe compte plus de 3 filles, 3 filles seulement sont vêtues d'un dossard seulement et 1 par trio, et ce pour toute la partie. **Aucun changement de dossard ne sera autorisé même en cas de blessure.** Les filles supplémentaires ne peuvent avoir le privilège des deux points pour un but.
- G. Lorsque le gardien se retire au profit d'un attaquant, celui-ci peut être remplacé par une 2^e fille vêtue d'un dossard. Les 2 filles présentes sur la surface comptent pour 2 points.

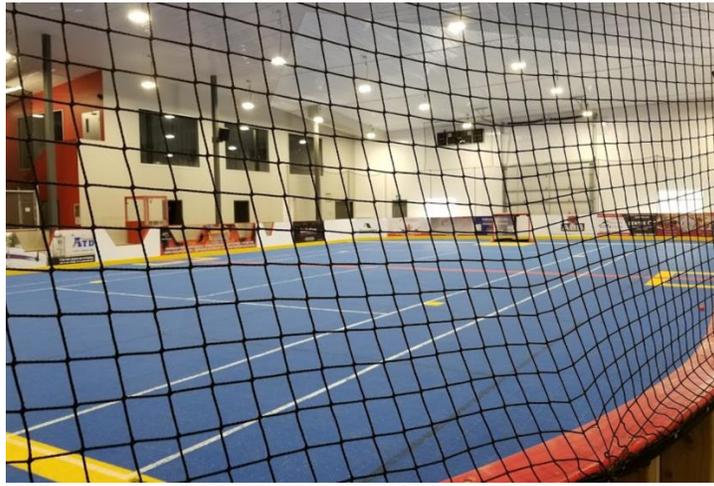
7- Ligue

- A. Un joueur ne peut jouer une partie s'il n'est pas inscrit sur l'alignement de 10 joueurs (incluant le gardien) avant que la première période ne soit terminée. De plus, le joueur doit avoir effectué une présence sur la surface pour pouvoir prendre part au match pour les périodes ultérieures. Par contre, un joueur qui est sur la liste de protection de 10 joueurs peut effectuer une présence en tout temps sur la surface de jeu.
- B. Seuls les joueurs qui auront participé au jeu seront considérés comme un match de jouer. Les joueurs qui n'auront pas joué seront rayés de l'alignement de la partie. Veuillez noter **qu'une seule présence sur la surface suffit**. Il est cependant important d'avertir le marqueur de ce fait pour vous assurer qu'il soit inscrit sur l'alignement.
- C. Advenant le cas où un capitaine ou le joueur qui inscrit un joueur sous un faux nom sur son alignement, le joueur en question (à preuve du contraire) sera suspendu pour 3 parties dans la ligue où l'infraction est survenue. Tous les points au classement accumulés lors des parties où le joueur illégal a pris part seront entièrement perdus (l'équipe aura donc zéro (0) point au classement pour toutes ses parties). Si l'on découvre ce fait lors des séries éliminatoires, les points au classement accumulés dans la saison seront conservés, puisque les changements à apporter au classement seront irréparables, mais les deux (2) joueurs seront tout de même suspendus. Si le joueur illégal prend part à un match des séries éliminatoires, l'équipe fautive perdra automatiquement la série et le ou les joueurs fautifs seront suspendus pour l'année suivante.
- D. Une partie pour être homologuée doit avoir été jouée 2 périodes complètes, par contre si une autre équipe est déclarée illégale soit par les côtes de joueur, par un faux nom, les statistiques de l'équipe en règle seront enregistrées au même résultat que la partie s'est jouée et l'équipe fautive tous les statistiques seront mises à 0 et incalculables sur tous les niveaux. Une équipe qui ne se présente pas pour un match, l'équipe en règle pourra y ajouter les joueurs désirés.
- E. Trois (3) points pour une victoire en temps réglementaire, deux (2) pour une victoire en fusillade. Pour une défaite en temps réglementaire, l'équipe obtiendra zéro (0) point au classement et un (1) pour une défaite en fusillade.

8- Substituts

- A. Un substitut (gardien ou joueur) ne peut jouer dans une classe inférieure à laquelle il est classé, si l'équipe ne respecte pas le nombre de joueurs surclassés maximum. (Voir règles de composition des équipes)
- B. Un gardien régulier (5 parties jouées avec son équipe) ne peut jouer dans la même classe, sinon la partie est automatiquement perdue par défaut.
- C. Un gardien de but attitré régulier (sur l'alignement du début de saison ou 4 parties et plus), ne peut être substitut pour une autre équipe de la classe dans laquelle il joue.
- D. Un joueur substitut doit participer à un minimum de 4 parties en saison régulière et être inscrit sur les 4 feuilles d'alignement correspondantes pour pouvoir prendre part aux séries avec cette équipe. Les parties combinées gardien-attaquant s'additionnent pour faire le total de 4 parties jouées. Ceci est la responsabilité du capitaine ou d'un membre de la formation de s'en assurer.
- E. Dès qu'un substitut joueur (comme position de joueur et de gardien combiné) a joué ses 4 parties avec une équipe dans une classe donnée, il ne peut plus jouer avec aucune autre équipe de cette classe, si c'est le cas, tous les matches qui auront été joués par la suite avec une équipe seront perdus par défaut.
- F. En séries, un gardien attaquant substitut combiné (de 0 à 4 matches saison) ne peut pas remplacer le gardien régulier (4 matchs et plus joués) de l'équipe si ce dernier prend part à la partie comme joueur à l'avant. Pour être en règle, si le gardien régulier (4 matches et plus) prend part à la partie en tant que joueur, le gardien joueur substitut doit avoir joué 5 parties avec cette même équipe au poste de gardien (ceci est dans le but de ne pas avantager une équipe qui manque de joueur).
- G. CHAQUE CAPITAINE OU ASSISTANT CAPITAINE EST RESPONSABLE DE VÉRIFIER LES COTES DE SES JOUEURS.**

Règles de jeu (surface)



1- Équipement obligatoire de base de joueur de Dek hockey :

- A. Chandail numéroté au dos visible (aucun ruban n'est permis et aucun chandail vierge ne peut servir de numéro 0).
- B. Gant de hockey ou de DekHockey respectant les normes de protection. Ils sont obligatoires en tout temps sur la surface de jeu. De plus, les gants de travail sont interdits.
- C. Jambières de DekHockey ou de hockey aussi obligatoires.
- D. Casque de hockey (avec grille pour les mineurs de 18 ans et moins). Il est obligatoire en tout temps sur la surface de jeu.



- E. Tous les bâtons sont permis, cependant ils doivent être en bonne état. Tous ces articles sont en location (exception du bâton) ou en vente sur place. Advenant un

bâton en mauvaise état, un avertissement sera alors donné au joueur mis en cause, si le cas est reproduit un 2 minutes de punition sera décerné.

Un joueur ne peut jouer si l'arbitre ou un responsable du centre considère que son bâton n'est pas en bon état. Il doit le changer pour participer au jeu. Si un but est compté avec ce bâton et qu'il a été averti avant que le but soit compté, le but sera refusé et un 2 minutes sera décerné.

- F. Tout type d'espadrilles, souliers de ballon-balai ou de « snout » sont acceptés. Seules les bottes de travail ne sont pas admises.

2. GARDIEN DE BUT (équipement)

- A. **Aucun lubrifiant n'est permis pour les gardiens de but ou tout joueur de DekHockey** pour utiliser sur l'équipement ou sur la surface de jeu ceci entrainera une suspension du joueur en question immédiatement, pour 3 parties. Plus une pénalité de 4 minutes au gardien fautif. Les offenses seront cumulées.



- B. Le gardien de but doit porter l'équipement complet d'un gardien de but avec des espadrilles, incluant le bâton de gardien. En cas de contravention à cet article, il lui sera interdit d'agir à titre de gardien de but.
- C. Chandail de gardien obligatoire peu importe la température.
- D. Les jambières du gardien de but ne peuvent pas être plus larges que treize (13) pouces. La mitaine peut en être une de hockey sur glace ou un gant de base-ball. Le bloqueur ne doit pas être plus long que dix-sept pouces et demi (17.5) et plus large que neuf pouces et demi (9.5).
- E. Le gardien ne peut augmenter l'ampleur de son équipement de façon à augmenter son efficacité devant le filet.

3- CHANDAIL

- A. Tous les joueurs du complexe sportif Sports CBA doivent **OBLIGATOIREMENT** porter un numéro visible derrière leur chandail de hockey (tape non permis), sinon une pénalité mineure de deux (2) minutes sera accordée au joueur fautif et il ne pourra prendre part à la partie tant que son chandail ne sera pas en règle.
- B. Si vous avez besoin de chandail, veuillez-vous présenter au point de location désigné. Si un ou plusieurs chandails doivent être changés, l'officiel avisera immédiatement le responsable de l'équipe qui devra s'occuper, sans délai, de faire le changement des chandails concerné. Si la partie est retardée, une pénalité mineure de deux (2) minutes pour avoir retardé la partie sera décernée à l'équipe fautive. L'équipe locale aura la possibilité de conserver ses chandails alors que l'équipe adverse devra changer, et en séries éliminatoires l'équipe avantagée par le classement aura priorité sur le choix de couleur, et ce pour toutes ses parties éliminatoires.

4- Temps de jeu

- A. Une période d'échauffement de trois (3) minutes sera accordée aux équipes. À la fin de ce trois (3) minutes, les deux équipes devront être prêtes à débiter le match. Si ce n'est pas le cas, une punition pour avoir retardé le match sera imposée à l'équipe fautive. Advenant qu'un gardien ou un joueur devant se changer car il jouait la partie avant, un 5 minutes supplémentaire sera ajouté au tableau pour lui permettre de se préparer. Les conséquences suivront suite à ce 5 minutes.
- B. Il y a trois (3) périodes par partie. Les périodes seront d'une durée de treize (13) minutes non chronométrées. Seule la dernière minute de la troisième (3e) période de chaque rencontre sera chronométrée.
- C. Une pause d'une (1) minute sera accordée aux équipes entre chaque période.
- D. Les arbitres peuvent cependant juger nécessaire d'arrêter le cadran, notamment pour un bris d'équipement du gardien de but justifié par l'arbitre, un bris

d'équipement de la surface, un blessé, ou toute autre raison où ils pourraient juger opportun de le faire. Le marqueur n'a donc aucun pouvoir décisionnel à ce niveau.

- E. En cas d'égalité au terme des trois périodes réglementaires, une fusillade aura lieu. 3 joueurs différents de chaque côté s'exécuteront tour à tour. L'équipe pourra ensuite renvoyer le même joueur autant de fois qu'il le désire. L'équipe locale a le choix de débiter ou de terminer la séance.

Pour les classes mixte, l'ordre à suivre fille, gars, gars. Pour les classes filles après que toutes les joueuses aillent passer, la partie sera déclarée nulle s'il n'y a pas de gagnantes.

5- Buts

- A. Le marqueur peut servir de juge de but seulement si l'arbitre lui en fait la demande relativement à une décision en cas de doute.
- B. La décision des arbitres est irrévocable.
- C. La balle doit traverser complètement la ligne des buts.

6- Changements

- A. Le joueur qui effectue un changement doit toucher la partie désignée à cette fin sur la bande avec sa main pour que le joueur de son équipe puisse prendre sa place sur la surface. En cas de défaut, une pénalité mineure de deux (2) minutes sera imposée à l'équipe fautive pour avoir eu trop de joueurs sur la surface de jeu.
- B. Un joueur laisse sa jambe sur la surface lors d'un changement et la balle lui touche. Si le geste est involontaire, il y aura arrêt de jeu et la possession de la balle sera remise à l'autre équipe. Si le geste est volontaire, une punition de deux (2) minutes pour avoir retardé le match sera décernée au joueur fautif. Il ne doit pas interférer sur le jeu.

- C. Lorsque le gardien quitte son enceinte pour être remplacé par un joueur supplémentaire en fin de match ou pendant une punition à retardement, le joueur remplaçant doit attendre que le gardien touche lui aussi la partie désignée pour les changements. Si le joueur remplaçant sort trop vite et ne respecte pas la procédure de substitution de joueur, une punition de deux (2) minutes pour avoir retardé le match sera décernée à l'équipe fautive.

7- Balles

- A. Les balles seront fournies par le complexe Sports CBA **pour les parties uniquement.**
- B. Les joueurs inscrits pour la joute sont responsables d'aller chercher les balles durant la partie. Ce n'est pas la responsabilité du complexe sportif Sports CBA, des officiels (incluant le marqueur) ou des spectateurs d'aller les chercher. Si un refus d'aller chercher la balle de la part du joueur fautif ou de l'équipe fautive, celle-ci obtiendra un 2 minutes de pénalité pour avoir retardé la partie.

PS : Le temps s'arrête lorsque la balle sort des limites du terrain.

8- Hors-jeu

- A. Il n'y aura aucun hors-jeu, et ce, dans toutes les catégories.

9- Mise au jeu

- A. La balle doit toucher le sol avant que le joueur puisse la jouer, advenant le cas contraire l'équipe fautive perdra la possession de la balle qui sera remis à l'autre équipe.
- B. Les joueurs ailiers doivent être en dehors du cercle de mise au jeu et de chaque côté de leur zone défensive.

- C. Il y aura mise au jeu à chaque début de période seulement et après chaque but. Si la balle sort et que l'arbitre ne peut désigner le fautif, une mise au jeu au point le plus proche à l'événement sera effectuée.
- D. Lors d'un arrêt du gardien de but, le jeu reprendra derrière la ligne des buts. Dès que le joueur est en possession de la balle, l'arbitre commencera le décompte jusqu'à 3. À la fin de ce compte, le joueur devra avoir sorti la balle de l'arrière du filet délimité par toute la ligne jaune des buts. Aucun changement permis pour le joueur qui effectuera le jeu derrière le filet. Si le joueur n'est pas sorti après les 3 secondes, l'arbitre donnera la possession à l'équipe adverse. Aucune punition n'est décernée pour cette faute après un arrêt de jeu dû à un arrêt du gardien.
- E. Lors d'une reprise au centre, les joueurs doivent partir avec la balle dans le carré réservé à cet effet. Le joueur peut ensuite effectuer l'action (lancer, passe, contrôler) qu'il veut en autant qu'ils sortent la balle de la zone de protection. Un coup la balle hors de cette zone le joueur défensif peut appliquer une pression. Le décompte de l'arbitre de 3 secondes sera aussi effectué. Si le joueur tarde à se mettre au jeu, après le décompte, l'arbitre donnera la possession à l'équipe adverse.

10- PASSE AVEC LA MAIN

- A. Une passe avec la main est autorisée en zone défensive seulement. Il est aussi possible de fermer la main et de remettre la balle devant soi. Le geste sera jugé par les arbitres selon la situation. Le geste doit être rapide et sans prendre avantage.
- B. Si un mouvement est effectué pour déjouer un joueur de l'autre équipe, le joueur fautif sera puni de 2 minutes.
- C. Il est permis de prendre la balle avec sa main quand elle se trouve dans le filet au-dessus des bandes pour la remettre en jeu. Le joueur ne peut pas en profiter pour déjouer un adversaire. Dans ce cas, l'arbitre donnera la possession à l'équipe non fautive.
- D. Le joueur a droit d'attraper la balle et la remettre en jeu. Toutefois, il est interdit de toucher la balle 2 fois de suite avec ses mains. Dans le cas où un joueur

toucherait deux fois la balle de suite, elle sera remise à l'équipe adverse au carré de reprise au choix de l'équipe.

11- PÉNALITÉS

- A. Si un joueur obtient 4 pénalités durant une partie, il sera expulsé de celle-ci. Les pénalités non applicables sont les pénalités de bâton élevé d'une minute et avoir retardé la partie.

12- ABUS ENVERS UN OFFICIEL

- A. Tout joueur qui manquera de respect envers un officiel (incluant l'officiel mineur (marqueur) sera automatiquement expulsé de la rencontre. Tout spectateur-joueur qui manquera de respect envers un officiel (incluant l'officiel mineur (marqueur) sera passible de sanction (expulsion du site ou suspension dans son équipe respective, etc.). Aucun écart de conduite ne sera toléré à cet égard. Si le joueur est expulsé pour abus envers l'officiel, un 4 minutes de pénalité sera décerné aux joueurs fautifs. Exemple, un 2 minutes pour avoir trébucher suivi d'un abus envers un officiel (4 minutes) équivaut à un 6 minutes au tableau.
- B. Tout joueur qui, intentionnellement, menace, agresse, touche, fait un mouvement de feinte à un officiel (incluant l'officiel mineur (marqueur), de quelque manière que ce soit, avant, pendant ou après une partie se verra imposer une pénalité de match et sera suspendu en fonction du jugement des responsables du centre CBA d'Asbestos.
- C. Un joueur qui frappe un arbitre aura une suspension automatique de deux (2) ans. De plus, le joueur s'expose à une plainte ou à des poursuites judiciaires de la part du ou des arbitres concernés.

13- AVOIR RETARDÉ LA PARTIE

- A. Il faut au moins quatre (4) joueurs, avec ou sans gardien de but, pour débiter la partie. Un délai de cinq (5) minutes est alloué avant le début de la partie à

l'équipe dont le gardien de but n'est pas arrivé, et ce incluant après que la période de réchauffement.

Après le délai en question, la partie débute avec ou sans gardien de but. Dans le cas où, suite au délai stipulé ci-haut, l'équipe n'a pas quatre (4) joueurs prêts à commencer la partie, la partie sera perdue par défaut par cette équipe. L'équipe gagnante aura 3 points au classement alors que l'équipe perdante n'en aura aucun (0). Les pénalités doivent être prises en début de rencontre et non plus tard dans la partie. L'équipe qui perd par default aura également les frais d'annulation à acquitter.

- B. Si le gardien gèle la balle et qu'il a les pieds en dehors de son rectangle de protection, une pénalité mineure de deux (2) minutes pour avoir retardé la partie lui sera imposée, sauf sur un lancer en direction du filet puisque dans un tel cas il est permis au gardien de geler la balle. Il ne peut pas revenir dans son cercle pour geler la balle, il pourra par contre remettre la balle en jeu avant que le jeu ne soit arrêté. Il y aura changement de possession lorsque le joueur d'une même équipe effectuera une passe à son gardien pour que celui-ci la gèle.
- C. Pendant le jeu, après une reprise, la balle doit toujours demeurer en mouvement. Si un joueur demeure inactif derrière le filet de son équipe pendant plus de trois (3) secondes (l'arbitre fera le décompte à haute voix), l'arbitre sifflera et remettra la balle à l'équipe adverse et le jeu sera repris au centre. Le joueur fautif recevra un 2 minutes de pénalité pour avoir retardé la partie.
- D. Après l'arrêt du gardien, l'arbitre arrête le jeu. Le défenseur ou le gardien doit attendre le coup de sifflet de l'arbitre avant de se remettre en jeu derrière la ligne des buts. Si l'un d'eux est trop pressé et se remet trop rapidement au jeu avant le signal de l'arbitre, l'équipe perd la possession de la balle au profit de l'équipe adverse.
- E. Le gardien a le droit de contrôler la balle avec son bâton à l'intérieur de sa zone défensive. Toutefois, s'il traverse la ligne rouge du centre soit en touchant à la balle ou simplement physiquement, une punition de 2 minutes pour avoir retardé la partie sera décernée.

14- BATAILLE

- A. Aucune bagarre ne sera tolérée. Les sanctions à cet effet sont les mêmes qu'au hockey. Une pénalité majeure et une pénalité d'extrême inconduite de partie seront imposées à tout joueur qui se bat. Il y aura suspension automatique suite à une bagarre. Veuillez noter qu'une bagarre signifie que les deux personnes en cause se sont échangées au moins (1) coup de poing avec ou sans les gants et qu'il y ait ou non grille ou visière. Les bagarres impliquant un seul joueur seront punis de la même façon que les bagarres mais seulement pour le joueur fautif.
- B. Tout joueur identifié par le ou les officiels comme étant l'instigateur ou l'agresseur dans une bataille se verra imposer une pénalité mineure de deux (2) minutes additionnelles à toute pénalité qu'il pourrait encourir.
- C. Tout joueur se joignant à une bataille ou prenant part à une autre bataille durant le même arrêt de jeu se verra imposer une pénalité d'extrême inconduite de partie, en plus de toute autre pénalité qu'il aurait pu encourir selon les règles du jeu.
- D. Un joueur ou des joueurs qui quittent le banc des pénalités pour aller sur la surface de jeu, et ce peu importe la raison se verra imposer 5 parties de suspension + les futurs gestes commis.
- E. Un ou des joueurs le banc des joueurs pour aller se joindre à une mêlée ou bagarre seront automatiquement expulsés de la rencontre et des sanctions pourront être apportées.

15- BÂTONS ÉLEVÉS

- A. Une pénalité mineure de deux (2) minutes sera imposée à tout joueur qui touche un adversaire plus haut que les épaules.
- B. Si le joueur atteint est blessé gravement, une pénalité majeure pour bâton élevé et une pénalité d'extrême inconduite de partie seront imposées.

- C. Advenant le cas où un joueur touche ou tente de toucher à la balle au-delà du haut de la bande, une pénalité mineure d'une (1) minute sera attribuée au joueur fautif. S'il y a eu but sur le jeu, le but sera refusé et la pénalité accordée.
- D. Le haut de la bande sera toujours considérée, et ce, même pour un but.

16- COUPS DE BÂTON

- A. Une pénalité mineure de deux (2) minutes ou, à la discrétion de l'arbitre, une pénalité majeure et une pénalité d'extrême inconduite seront imposées à tout joueur qui donne un coup avec son bâton à un adversaire.
- B. Une pénalité majeure et une pénalité d'extrême inconduite seront imposées à tout joueur qui blesse un adversaire avec un coup de bâton et les responsables du centre décideront de la sanction.
- C. Un balayage du gardien de but effectué derrière le but pour faire perdre délibérément la balle au joueur adverse sera considéré comme un coup de bâton et une pénalité mineure de deux (2) minutes pour coup de bâton sera automatiquement donné qu'il y ait eu contact ou non avec la balle ou le joueur. S'il y a blessure, au jugement de l'arbitre, une pénalité majeure et une extrême inconduite de partie pourrait être imposées au gardien fautif.

17- OBSTRUCTION/CHUTE OBSTRUCTIVE/TRÉBUCHER

- A. Une pénalité mineure de deux (2) minutes, ou une pénalité majeure pour obstruction sera imposée à tout joueur qui interfère ou empêche la progression d'un adversaire qui n'est pas en possession de la balle, ou s'il empêche un adversaire qui a perdu ou échappé son bâton d'en reprendre possession.
- B. **Glissade dangereuse** : Un joueur glisse sur la surface de jeu vers le joueur adverse et obstrue sans le toucher. Au jugement de l'arbitre, une punition de 2 minutes sera purgée par le joueur fautif. Un joueur glisse dangereusement et touche les

jambes ou le corps du joueur adverse. Une punition de 4 minutes sera décernée. Si un joueur est blessé par une glissade, une pénalité majeure pour obstruction sera imposée, en plus d'une pénalité d'extrême inconduite de partie.

- C. Pour les pénalités mineures pour trébucher, chaque joueur est responsable de son bâton. Dans le cas où un joueur adverse pile sur la lame du bâton du joueur fautif, celui-ci se verra décerner une pénalité mineure que ce soit accidentel ou non.

18- OBSTRUCTION SUR LE GARDIEN DE BUT

- A. Une pénalité mineure de deux (2) minutes pour obstruction sera imposée à tout joueur qui commet de l'obstruction ou restreint les mouvements du gardien du but par un contact physique ou non. Un joueur ne peut rester plus de trois (3) secondes dans le demi-cercle (rectangle) du gardien de but. Nous considérons que le joueur est dans l'espace réserver au gardien lorsqu'il a un pied complet dans le carré jaune.

À l'expiration des trois (3) secondes, une pénalité mineure de deux (2) minutes pour obstruction sera imposée à tout joueur fautif. Selon la gravité du geste, une punition majeure (5 minutes) et extrême inconduite de la partie pourrait, au jugement de l'arbitre, être appliquée. Dans ce cas, une suspension pourrait aussi être purgée par le joueur fautif.

19- SOLEIL

- A. Les côtés locaux et visiteurs doivent être respectés pendant la saison régulière et en série. Il n'y aura donc aucun tirage au sort pour le soleil et la couleur des chandails.
- B. En hiver les équipes ne changent pas de côté. Pour la saison d'été et d'automne les équipes changeront de côté.

20- Température

- A. Beau temps, mauvais temps, il y aura du DekHockey. En présence d'éclairs, le match sera interrompu temporairement à la discrétion des officiels et des responsables. En saison régulière, après deux (2) périodes complètes de jeu, à la suite d'une attente de quinze (15) minutes, suite à l'interruption d'une partie, les officiels de la partie pourront prendre la décision d'officialiser la partie comme étant une partie complétée peu importe le pointage.

- B. En séries éliminatoires, toutes les parties sont à finir. Si en raison du mauvais temps, la partie interrompue, le ou les officiels pourront prendre la décision de reporter la fin de la partie en cours au début de la partie suivante (le temps de jeu sera repris exactement au même temps que la partie s'est arrêtée. Si cela survient au cours du 2e ou 3e match de la série, la partie devra être reprise en fonction de l'horaire (par rapport au prochain match à jouer dans cette catégorie et en fonction de la volonté des capitaines).

Note importante : Si un joueur ou des joueurs sont suspendus par rapport à un ou des évènements envers un officiel, le joueur ou les joueurs **devront purger la suspension complètement dans leur équipe prise en défaut avant d'effectuer un retour au jeu** pour une autre équipe.

Le DekHockey n'appelle aucun capitaine pour leur mentionner d'une suspension d'un des leurs après une expulsion du ou des joueurs en question. C'est la responsabilité des capitaines de connaître la situation de leurs joueurs.

En cas de litige ou si vous avez besoin d'éclaircissements, veuillez-vous renseigner respectueusement aux responsables ou aux arbitres.

Pour plus d'infos sportscba@hotmail.com !

Bon DekHockey au CBA d'Asbestos!